
Conseil de développement

Compte rendu de la Réunion du 12 juillet 2018

Présents : Luc BELLIERE, Frédéric BRACQUART, Jean-Christophe CICERON, Christian HUE, Philippe KULIGOWSKI, Eline LEROY, Erika NAHAY, Sébastien POISSON, Florence DEMAUMONT, Kevin GUEZOU.

M. BRACQUART rappelle que le conseil de développement a été officiellement saisi par l'AME pour rendre un avis sur le projet du port St Roch, sur la base du rapport du cabinet Grether publié en juin 2018. Le conseil a ensuite été convié à la réunion de présentation du projet au public qui s'est tenue le 11 juillet 2018 au TIVOLI à Montargis.

L'objectif de cette réunion ad hoc du conseil de développement n'est pas de se positionner sur l'opportunité du projet, mais d'apporter une contribution sur son contenu.

Le conseil s'est exprimé sur différents thèmes :

1. Le numérique :

- Un outil d'accueil : guides, applications, information en plusieurs langues via les QR code
- Un service : la connectivité internet est une nécessité. Faut-il privilégier la fibre optique ou la 5G ? Dans tous les cas le service devra être gratuit.

2. La mobilité/l'intermodalité :

- Au regard de la potentielle circulation sur le site, et afin d'assurer une sécurité maximale, un sens unique de circulation et un espace partagé entre les usages pourraient être envisagés.
- Une cinquantaine de véhicules stationnent actuellement quotidiennement sur le parking qui est amené à disparaître, où pourront-ils se reporter ?
- Concernant le parking de bus et camping-cars il faudra faire attention à l'emplacement. Il serait dommage de « gêner » l'entrée du port. Il serait mieux sur Gudin ou sur le parking du Docteur Roux.
- Prévoir des arrêts-minute pour bus, voitures de passage et camping-cars qui irons ensuite se garer sur Gudin ou sur le parking du Docteur Roux.
- Ne faudrait-il pas réserver des places de stationnement aux riverains du port St-Roch ?
- La signalétique pourra être envisagée en termes de distance, mais également de temps selon le moyen utilisé (à pied, en vélo, en transport en commun)
- La mise à disposition d'outils de réparation de vélo en libre-service pourrait être intéressante.

3. Les fonctions urbaines :

- Il faut assurer une mixité des fonctions urbaines sur ce site : du commerce, de la restauration, des services et des logements.
- Quelle serait la densité en logement idéale ? La commission pose la question de l'offre en logement à Montargis qui paraît déjà suffisante.
- Le conseil souhaite un complément d'étude sur la cohérence de ce projet dans son environnement immédiat : le club nautique, le lac des Closiers, le club aviron, la caserne Gudin, le parc naturel départemental, le centre ville.

4. Les services :

- Il pourrait être envisagé de déplacer l'office de tourisme sur le site, au moins en saison estivale.
- Un « bureau de la nature » pour présenter la biodiversité locale, avec une permanence associative.
- Il y a un manque de lieu d'accueil pour les manifestations associatives à Montargis. Un local à cet effet pourrait être envisagé sur le port ou sur la caserne Gudin.
- Il y aurait également besoin d'animation, en particulier en période estivale, à destination des plaisanciers mais également de la population locale.
- Qu'est-il prévu pour les arrivées tardives à la capitainerie ? c'est une question importante en termes de qualité de l'accueil.
- La location de bateaux et de vélos électriques.

5. Le processus :

- La commission tient à mettre en garde contre un phasage mal maîtrisé qui pourrait entraîner des difficultés pour les usagers. Par exemple : si le parking est supprimé mais que la solution de repli n'est pas encore prête, que vont faire des 50 usagers qui se stationnaient là ?
- Il sera primordial de bien informer/consulter la population.
- D'une manière générale, un benchmarking est nécessaire. Il faudra également prendre contact avec les professionnels du nautisme pour savoir ce que les plaisanciers recherchent.
- Commencer dès à présent la collecte d'informations à but statistique sur les touristes et bateliers pour constituer une base de données qui à ce jour n'existe pas pour le canal de Briare. Ceci afin de lancer un processus d'amélioration continue des services proposés par le port.